



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 14 Octobre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

6.1 - AMELIORATIONS LIGNE A - Marché n° 52M 2015 12572 M : Coordination sécurité et protection de la santé des aménagements nécessaires des stations et de leurs impacts sur les ouvrages d'interstation de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long - approbation du marché à conclure avec l'entreprise BUREAU VERITAS

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Par délibération n°2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Le présent marché concerne les missions de coordination sécurité et protection de la santé relatives aux travaux d'aménagement des stations et de leurs impacts sur les ouvrages d'interstation de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine.

Les missions comprennent :

- l'assistance à la définition et mise en œuvre de l'organisation de la Sécurité et de la Protection de la Santé pour les différents types de travaux et lieux de réalisation de l'opération,
- une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) des travailleurs, en phase de conception et de réalisation, conformément aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application,
- une mission d'assistance aux entreprises dites Entreprises Extérieures (EE) pour l'élaboration des Plans de Prévention (PP) pour la réalisation des travaux dans le domaine d'exploitation de l'entreprise Utilisatrice.

Le présent marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui comprennent l'exécution des missions de coordination SPS des phases Conception ou Réalisation telles que définies comme suit :

- Tranche ferme : phase Conception des sous-projets aménagements de second œuvre et équipements des stations pré-adaptées, extension des 3 stations souterraines, station Esquirol, extension de la station aérienne Basso-Cambo, réaménagement de la station Jean-Jaurès et modifications du système VAL,
- Tranche Conditionnelle : phase Réalisation des sous-projets aménagements de second œuvre et équipements des stations pré-adaptées, extension des 3 stations souterraines, station Esquirol, extension de la station aérienne Basso-Cambo, réaménagement de la station Jean-Jaurès et modifications du système VAL.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres restreint conformément aux articles 162 à 164 du code des marchés publics.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 29 avril 2015 aux publications du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr. La date limite de remise des candidatures était fixée au 18 mai 2015.

11 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. Etudes et Conduite du Changement (ECC)
2. SOCOTEC
3. SARL A2C
4. DEKRA
5. ACOOS
6. PRESENTS
7. QUALICONSULT SECURITE
8. SYSTRA
9. BUREAU VERITAS
10. BTP CONSULTANTS
11. APAVE

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 16 juin 2015, agréé les 4 candidatures suivantes :

- SOCOTEC
- PRESENTS
- SYSTRA
- BUREAU VERITAS

Le DCE a été envoyé aux candidats retenus le 30 juin 2015.

La date limite de remise des offres était fixée au 7 septembre 2015.

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. SOCOTEC
2. BUREAU VERITAS
3. PRESENTS

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du **6 octobre 2015** attribué le marché à l'entreprise **BUREAU VERITAS** pour un montant de **298 240,00 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12572 M avec l'entreprise **BUREAU VERITAS** pour un montant de **298 240,00 € HT**.

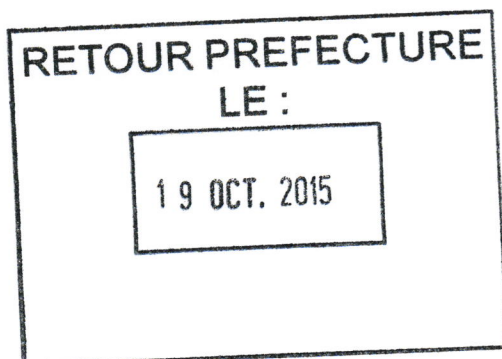
* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **BUREAU VERITAS** le marché n° 52M 2015 12572 M concernant la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires des stations et de leurs impacts sur les ouvrages d'interstation de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **298 240,00 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES